

REGLEMENT DÉFI DES REMPARTS

REGLEMENT DÉFI DES REMPARTS 11 FÉVRIER 2024

TOUTE PERSONNE MANQUANT DE RESPECT AUX BÉNÉVOLES/ORGANISATION OU AUX AUTRES PARTICIPANTS SERA IMMÉDIATEMENT EXCLU DE LA COMPÉTITION SANS AUCUNE COMPENSATION OU AUCUN REMBOURSEMENT

Art 1/ LES CIRCUITS: sont tracés en une seule boucle, sur pistes et sentiers, des postes de secours sont prévus au départ/arrivée.

Art 2/ Les courses : lieux, heures de départs

- DIMANCHE 11 FÉVRIER 2024 au départ de **SALSES LE CHÂTEAU** place du village
- **11km Canitrail départ 8h30 devant la Forteresse de Salses le Château**
- **Rando/Marche nordique départ 9h00 place du village**
- **11km solo /33km solo et relais, départs 10h30 place du village**
- **Course enfant 14h30**

Art 3/ Des signaleurs contrôleurs seront postés sur les parcours, les accompagnateurs à vélo ou à moteur ne sont pas autorisés, ni les coureurs avec leur chiens même tenus en laisse(hors canitrail)

Pas d'assistance sur les parcours, formellement interdit d'accompagner un coureur tout le long du parcours ou même sur une partie du parcours.

Art 4/ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas défaillance physique ou psychique ainsi qu'en cas de vol ou de dégradation sur les biens matériels des coureurs et ou accompagnants.

Art 5/ Les organisateurs sont couvert par une police d'assurance Allianz IARD
Numéro: 6_2_2_4_4_9_7_0__

Art 6/ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 7/ (*) Certificat médical POUR LES COMPÉTITION AVEC CLASSEMENT:

un certificat médical de non contre-indications à a course à pied en compétition, **datant de moins d'un an, est obligatoire pour les non licenciés.** Pour les licenciés (FFA, FFME|FCAM) photocopie de la licence en cours de validité. Ces documents sont obligatoires pour valider l'inscription.

Art 8/ RAVITAILLEMENTS:

- 4km : 1 rav d'eau
- 11km : 1 rav complet (À chaque relais au village)

LES RAVITAILLEMENTS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS ET VOIR EN PARTIE SUPPRIMÉS EN FONCTION DES OBLIGATIONS SANITAIRES OU TOUTES AUTRES RAISONS.

Art 9/ BARRIÈRES HORAIRES

- **11km solo et Canitrail : 1h40** de course maximum pour être classé
- **33km solo: 4h45** de course maximum pour être classé, **BH 14H30 à la fin du 2ème tour (au village)**
- **Relais:** les équipes mixtes doivent avoir au moins **1 féminine**, ils s'organisent pour chaque relais à leur convenance et doivent se faire passer **le dossard témoin contenant la puce pour valider le passage de relais**, ils pourront terminer le dernier km ensemble.
BH Relais 14H30 au départ du 3ème relayeur (au village)

Le concurrent mis hors délai (ou arrêté par les serres files) ne pourra en aucun cas continuer sa course, il devra attendre d'être ramené au point de départ par l'organisation ou rentrer par ses propres moyens.

LES SERRES FILES POURRONT PRENDRE L'INITIATIVE DE STOPPER UN PARTICIPANT AVEC L'ACCORD DE L'ORGANISATION SI ILS ESTIMENT QUE SON ÉTAT DE FATIGUE NE LUI PERMET PAS DE TERMINER EN TOUTE SÉCURITÉ LE PARCOURS.

Art 10/ LES CATÉGORIES

Sont autorisés à participer aux courses les catégories suivantes :

- 11km et relais cadets et au delà
- 33km solo espoirs et au-delà

Art 11/ LES TARIFS

- Rando/Marche Nordique/11km solo/Canitrail : 11€
- 33 km solo: 33€ / 33km en relais: 33€ POUR L'ÉQUIPE
- Course enfant et initiation gratuites (initiation pour les adultes également)
- Rando/Marche Nordique pas de classement et en autonomie

1 Lots d'inscription sera offert à tous les participants des courses payantes. Chaque inscrit jusqu'au 1er février 21h00 se verra remettre son lot d'inscription en priorité. Après ce délai chaque participant recevra un lot jusqu'à rupture de stock

Les tarifs seront majorés de 2€ à partir du 1er février 21h00

REGLEMENT DÉFI DES REMPARTS

ART 12/ ANNULATION, remboursement, changement

Important : En cas de force majeure ou de décision préfectorale ou toutes autres circonstances d'annulations par l'organisation (météo défavorable...COVID...) pouvant mettre en danger ou en difficultés les participants ou le bon déroulement de l'événement, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou de modifier le présent règlement ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou compensation autres que celles proposées ci dessous:

EN CAS D'ANNULATION PAR L'ORGANISATION OU PREFECTORALE/SANITAIRE OU PAR LE PARTICIPANTS NOUS PROPOSONS LES SOLUTIONS SUIVANTES:

Un report de dossard pour l'édition 2025

Le participant peut céder ou vendre son dossard sans supplément pour l'édition en cours ou pour l'édition 2025

Art 13/ DROIT À L'IMAGE

Tout participant à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits tel que les médias et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sans contrepartie financière, sur tout y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier.

Art 14/ ABANDON ET RÈGLES À RESPECTER:

Le participant doit :

- Signaler à l'organisation si il abandonne et remettre son dossard à l'arrivée pour des raisons de sécurité.
- Signaler aux contrôleurs/signaleurs le moindre blessé
- Rester sur les sentiers de la course pour ne pas nuire à l'environnement, respecter celui-ci sous peine de disqualification.
- Respecter les organisateurs et bénévoles sous peine de disqualification

Art 16/ GESTES ECOCITOYENS

- Aucun gobelet sur les ravitaillement, vous munir d'un gobelet réutilisable.
- Respecter la nature : ne rien jeter sur les parcours
- Rester sur les sentiers balisés, Respectez les consignes sur les panneaux « Zones sensibles »
- Privilégier le Covoiturage,
- Se garer uniquement sur les parkings qui seront indiqués « courses »

Art 15/ PODIUMS:

Les 3 premiers au scratch H/F et les premiers de chaque catégorie seront récompensés (il n'y aura pas de cumul) sur le 11km solo - 33km solo

- 33km en relais les 3 premières équipes homme/femme et mixtes seront récompensées
- Canitrail Les 3 premiers au scratch H/F et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés (il n'y aura pas de cumul)
- Challenge club: le club qui aura le plus de FINISHER aux courses remportera 1 lot

Art 16/ MATERIEL CONSEILLÉ

- 1/2 litre d'eau + barres de céréales

Art 18/ RETRAIT DES DOSSARDS:

Samedi 10 février de 10H à 19H00 Dossard à retirer à la salle des fêtes au centre du village

Possibilité du retrait de dossard le jour même à partir de 8H00 pour les retardataires

Art 19/ Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement